

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit décembre à onze heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Paul
AUDAN, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2017

Conseillers en exercice : 23

Etaient présents : Mesdames Michèle COTTRET, Danielle CASALE, Anita DELAUNAY, Josette
LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nicole VENTEUX, Mirjam REINHARD, Marinette
DURANDEU, Nicole VIDAL.

Messieurs Paul AUDAN, Christian LOGIER, André LOZANO, Raymond MAZZOLENI, Alain
ROUX, Jean-Pierre MONTROYA, Victor NAHOUM.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Monsieur Jean-Pierre BAUX donné pouvoir à Monsieur Paul AUDAN, Madame
Dominique CENNI, Monsieur Cyril MASQUIN, Monsieur Jean-Paul OGIEZ, Madame Julie
ROCCHIA, Madame Marie SOGODOGO, Monsieur Philippe VIDAL.

Monsieur Raymond MAZZOLENI a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Avance sur subvention « Association Comité des Œuvres Sociales de
Gréoux-les-Bains »**

Rapporteur : Monsieur André LOZANO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (art. L2251-3-1 et R2251-2, L3231-3-1 et
R3231, L4253-5 et R4253-4) qui prévoit que les communes peuvent attribuer des
subventions de fonctionnement aux structures locales dotées de la personnalité morale et
qui remplissent des missions d'intérêt général sur le plan local,

Considérant que l'association « Comité des Œuvres Sociales de Gréoux-les-Bains » doit
faire face aux dépenses liées au début d'exercice de l'année 2018,

Le rapporteur informe l'assemblée que l'association « Comité des Œuvres Sociales de
Gréoux-les-Bains » demande une avance d'un montant de 20.000 euros, dans l'attente de
l'attribution définitive de la subvention allouée pour 2018.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

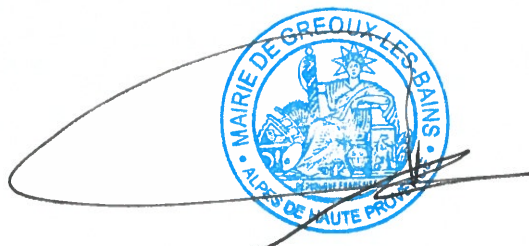
APPROUVE le versement d'une avance sur la subvention 2018 d'un montant de 20.000
euros à l'association « Comité des Œuvres Sociales de Gréoux-les-Bains »,

PRECISE QUE les crédits correspondants seront prévus à l'article 65748 du budget primitif
2018.

Fait et délibéré à Gréoux-les-Bains,
le 18 décembre 2017

Le Maire

Affichage en mairie :
le 19 décembre 2017



Paul AUDAN